



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre à 19 heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 septembre 2010, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à M. LEBEAU jusqu'au vote de la déclaration d'intérêt général de la ZAC Fontenay), M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, M. CAMELOT, Adjoints ; M. MALÉ, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS (arrivé après le vote du Fonds d'aménagement urbain), Melle COMBE, M. MATHIEU ; M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI.

Etaient excusés : Melle MARTIN (pouvoir à M. MATHIEU), Mme BOZON (pouvoir à Mme ROSSIGNOL), Mme BOURGEOIS (pouvoir à M. VINDÉOU), Mme ROUGER (pouvoir à Mme VOISIN), M. SERFATI (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. KESTEL (pouvoir à Mme MAFFRE-SABATIER).

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. KESTEL, Mme MAFFRE-SABATIER ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI).



QUESTIONS ORALES

M. DENHEZ, Adjoint au Maire chargé des seniors et de la santé, répond aux questions de Mme FLIECX, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes" et de Mme HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe "Les Verts de Vincennes" relatives au devenir du Centre municipal de santé Pierre-Souweine.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à la question de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe "Les Verts de Vincennes" relative aux projets de la Ville en matière d'antennes relais pour la téléphonie mobile.

Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, répond à la question de M. BEUZELIN, Conseiller municipal du groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes" relative au bilan de la rentrée scolaire 2010.



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. KESTEL, Mme MAFFRE-SABATIER ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 30 juin 2010.**

- FISCALITÉ

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE** à l'unanimité, l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des établissements de spectacles cinématographiques.
- ▷ **DÉCIDE** à l'unanimité, l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des établissements de vente de livres neufs au détail labellisés "librairie indépendante de référence".
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. KESTEL, Mme MAFFRE-SABATIER ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI - M. MATHIEU ne prend pas part au vote), l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au titre de l'année 2011, pour une entreprise de Vincennes.

- RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.
- ▷ **DÉCIDE** à l'unanimité, d'appliquer à compter de l'année 2010, les modalités du Compte épargne-temps fixées par le décret du 20 mai 2010 et d'étaler la monétisation des jours stockés sur les comptes à la date du 31 décembre 2009, pour moitié sur les années 2010 et 2011.

- RELATIONS AVEC LES CITOYENS

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver la convention proposée par le Conseil régional d'Ile-de-France relative au financement de l'opération Webpass - Refonte du site internet de la ville de Vincennes et autorise le Maire à la signer.**

- LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière présenté par l'Établissement public foncier d'Ile-de-France portant le montant de l'enveloppe financière à 20 M€ avec un objectif de réalisation de 300 logements et autorise le Maire à le signer.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'attribuer au Département du Val-de-Marne une subvention abondant le Fonds de solidarité pour l'habitat (FSH) d'un montant de 7 176,75 € pour l'année 2010.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, de solliciter auprès du Fonds d'aménagement urbain (FAU) d'Ile-de-France, des subventions s'élevant à 100 000 €, 200 000 € et 50 000 € afin de soutenir les actions en faveur du logement social relatives aux opérations respectives sises 2 rue de Montreuil/28 avenue de Paris, Résidence Antoine-Quinson et 118/120 rue DeFrance.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à la société Coopérer pour Habiter la garantie de la Ville sur des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer la construction d'un Établissement d'hébergement pour personnes âgées sur le terrain sis 10 rue des Laitières et 7 rue de Lagny.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à la société Les Cités-Jardins de la Région parisienne la garantie de la Ville sur des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'acquisition d'un immeuble de 23 logements locatifs sociaux sur le terrain sis 10 rue des Laitières et 7 rue de Lagny.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à la société Coopérer pour Habiter une subvention pour surcharge foncière de 3 815 000 € afin de financer la construction d'un Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) de 86 logements à caractère social et de 23 logements locatifs sociaux sur le terrain sis 10 rue des Laitières et 7 rue de Lagny.**

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (*M. LEBEAU et M. SERNE ne prennent pas part au vote*), d'accorder à l'OPH de Vincennes la garantie de la Ville sur un emprunt contracté auprès du Crédit Foncier de France et une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 400 000 € afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de création de logements sociaux sis 16/18 rue de Fontenay.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville sur un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de réaliser des logements sociaux pour étudiants sis 1bis rue Renon.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville sur les emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ainsi qu'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 200 000 € pour la construction de logements sociaux sis 118-120 rue DeFrance et autorise le Maire à signer la convention fixant les obligations de la VINCEM en contrepartie des financements obtenus pour les logements.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville sur les emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de logements sociaux sis 2 rue de Montreuil et 28 avenue de Paris et autorise le Maire à signer la convention fixant les obligations de la VINCEM en contrepartie des financements obtenus pour les logements sociaux ainsi réalisés.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville sur 50 % d'un emprunt contracté auprès de la BRED afin de financer les travaux d'aménagement de l'Office de tourisme dans les locaux sis 2 rue de Montreuil et 28 avenue de Paris.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville sur les emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux sis 1 rue Monmory ainsi qu'une subvention complémentaire pour surcharge foncière d'un montant de 25 000 € pour le 4^{ème} logement et autorise le Maire à signer la convention fixant les obligations de la VINCEM en contrepartie des financements obtenus.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville sur les emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ainsi qu'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 150 000 € afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de construction de logements sociaux sis 7bis et 9 rue Faie Félix et autorise le Maire à signer la convention fixant les obligations de la VINCEM en contrepartie des financements obtenus pour les logements.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de céder à la VINCEM, les lots n° 11 et 23 de l'immeuble sis 175/177 rue Diderot aux prix respectifs de 109 000 € et 46 000 € afin d'y réaliser deux logements sociaux.

- DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adhérer au réseau des "Partenaires pour l'éco-mobilité, de l'école à l'université" qui a pour vocation de fédérer, encourager et aider les acteurs engagés dans des démarches d'éco-mobilité liées au motif "enseignement".

- TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. KESTEL, Mme MAFFRE-SABATIER ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), de l'avis favorable avec réserve du Commissaire enquêteur relatif à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de rénovation urbaine de la ZAC Fontenay ;
- ▷ Concernant le nombre de logements sociaux à réaliser dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la ZAC Fontenay, **Monsieur le Maire met aux voix un amendement proposé par le groupe des Élus Verts de Vincennes** visant à porter à 20 le nombre de logements sociaux indiqués dans l'article II de la délibération et rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. KESTEL, Mme MAFFRE-SABATIER ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU) ;
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. KESTEL, Mme MAFFRE-SABATIER ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), de modifier le projet de rénovation urbaine de la ZAC Fontenay en portant à 12 le nombre de logements sociaux à réaliser ;
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. KESTEL, Mme MAFFRE-SABATIER ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), la déclaration d'intérêt général du projet de rénovation urbaine de la ZAC Fontenay ;

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. KESTEL, Mme MAFFRE-SABATIER ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de déclarer d'utilité publique le projet de la ZAC Fontenay au profit de la VINCEM.**
- ▷ **ÉMET**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **un avis favorable à la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme avec l'opération de la ZAC Fontenay devant faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le réaménagement de la rue du Midi en zone de rencontre et un linéaire de 330 ml inscrits dans le programme d'itinéraires cyclables dans le cadre du SDIC et décide de solliciter auprès du Département du Val-de-Marne l'attribution d'une subvention.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le programme des opérations d'aménagement d'espaces verts de proximité dans le cadre du projet de Ville et de solliciter auprès du Département du Val-de-Marne l'attribution d'une subvention.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **la Charte de partenariat proposée par l'association "Relais 75" pour assurer la collecte de textiles, chaussures, petite maroquinerie et linge de maison usagés et autorise le Maire à la signer.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le nouveau plan des zones de stationnement payant rotatif et résidentiel incluant l'avenue des Minimés et l'avenue des Murs du Parc.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **la convention avec la ville de Fontenay-sous-Bois relative à la prise en charge des frais d'entretien de la dalle de couverture n° 3 de la ligne A du RER, dite "du Levant" située à Fontenay-sous-Bois entre le boulevard de la Libération et l'avenue des Charmes et autorise le Maire à la signer.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le projet départemental de jalonnement directionnel de l'itinéraire cyclable allant d'Arcueil à Vincennes pour la partie située sur le territoire de Vincennes.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. KESTEL, Mme MAFFRE-SABATIER ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **l'adhésion de la Ville à l'Association des villes pour la propreté urbaine afin de favoriser et d'améliorer les actions engagées en la matière et désigne M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire et le responsable du service municipal de la Propreté urbaine en qualité de représentants de la Ville au sein de l'Association.**

- ACTION CULTURELLE ET RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- ▷ **VOTE, à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations culturelles suivantes :**

La Guirlande	(exceptionnelle)	1 620 €
Arts en mouvements	(exceptionnelle)	780 €
Vincennes Patchwork		300 €

- ▷ **VOTE l'attribution des subventions suivantes à des associations dans le cadre du jumelage :**

à la majorité (3 abstentions : M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI),

Association d'éducation populaire de Notre-Dame de la Providence (exc.)		500 €
---	--	-------

à l'unanimité,

Foyer socio-éducatif du LEP Jean Moulin	(exceptionnelle)	500 €
Association Culture Plus Française Giroud	(exceptionnelle)	1 000 €

- FAMILLE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne l'attribution d'une subvention pour les travaux réalisés en vue de la nouvelle implantation du multi-accueil collectif et familial République et du Relais d'assistantes maternelles ainsi que pour la création de cinq places supplémentaires pour le multi-accueil collectif et familial.**

- ACTION JEUNESSE ET SPORTS

LE CONSEIL

- ▷ **VOTE**, à la majorité (1 abstention : M. CARDONI), l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations de jeunesse et sportive suivantes :

Les Elfes	600 €
Société vincennoise de savate et de boxe française	3 500 €

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Club Olympique Vincennois relatif à la mise à disposition des équipements sportifs pour la saison 2010/2011 et autorise le Maire à le signer.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Rugby Club de Vincennes relatif la mise à disposition des équipements sportifs pour la saison 2010/2011 et autorise le Maire à le signer.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Vincennes Volley Club relatif à la mise à disposition des équipements sportifs pour la saison 2010/2011 et autorise le Maire à le signer.

- RAPPORTS ANNUELS 2009 DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à la majorité (M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. KESTEL, Mme MAFFRE-SABATIER ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI ne prennent pas part au vote), de la présentation du rapport annuel d'activité 2009 du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF).
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité 2009 du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité 2009 du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité 2009 du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM).

✍

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mardi 14 décembre 2010 (date modifiée par rapport à l'annonce faite en séance).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Président,
Laurent LAFON

Le Secrétaire,
Robert MALÉ.



Réunion du Conseil municipal du 29 septembre 2010

Question orale sur la santé des Vincennois, posée par Brigitte Fliecx au nom Groupe socialiste

Monsieur le Maire, chers Collègues

Il y a quelques mois à peine, les élus de la majorité décrétaient d'une seule voix, suite au voeu exprimé par le groupe des verts, que la fermeture de l'hôpital Trousseau ne relevait pas de l'intérêt local. Tous semblaient fort peu préoccupés par cette affaire pourtant emblématique de la façon dont la santé publique est malmenée par le gouvernement.

Aujourd'hui, nous apprenons que deux postes d'infirmier vont être supprimés au Centre de santé Pierre Souweine, supprimant du même coup l'offre de soins à domicile, soins pour lesquels les patients n'avaient pas à avancer le montant des honoraires.

- Certes il n'est pas obligatoire pour la ville de proposer comme elle l'a fait jusqu'à présent des soins à domicile,
- Certes le constat semble établir qu'il n'y ait plus eu de forte demande,
- Certes l'impact économique de cette décision reste faible

Mais pourquoi ne pas réembaucher du personnel tout en réorganisant sa mission ?

Pourquoi ne pas viser l'excellence en terme de santé publique pour notre ville ?

Est-ce bien opportun, Monsieur le Maire, d'abandonner cette mission de service public qui contribuait à promouvoir des liens de solidarité et favorisait une attention individualisée auprès des patients vincennois au sein d'une structure qui par ailleurs offre des prestations de qualité?

Sachant combien il devient difficile pour certains de nos concitoyens de se soigner correctement, ne pourriez-vous pas envisager d'étendre la mission de la ville au lieu de la réduire comme vous venez de le faire?



Question sur l'avenir du Centre municipal Pierre-Souweine.

Monsieur le Maire,

Plusieurs décisions récentes ou en cours de votre municipalité semblent indiquer de futurs changements importants dans le fonctionnement du Centre municipal Pierre-Souweine du 6 rue Pierre Brossolette et peuvent amener à s'interroger voire à s'inquiéter sur l'avenir de cet équipement municipal emblématique de la politique locale sociale et de santé.

Ainsi de la décision, que nous déplorons fortement, de supprimer deux postes d'infirmières du centre de santé, ce qui se traduirait par la fin des visites à domicile d'infirmières dépendant du centre, visites pourtant unanimement appréciées.

Ainsi aussi du départ prévu de l'antenne vincennoise de la mission locale des villes du Nord du bois pour rejoindre la rue de l'Égalité.

Cela laisse-t-il supposer un changement plus fondamental dans l'utilisation et l'organisation du centre Pierre-Souweine ? Quels sont les projets de la municipalité pour cet équipement municipal ?

Réponse de M. DENHEZ, Adjoint au Maire chargé des seniors et de la santé,
aux questions orales des groupes "Vivons Vincennes" et "Verts Vincennes"

Madame la Conseillère municipale,
Monsieur le Conseiller municipal,

Tout d'abord je tiens à vous préciser que je ferai une réponse unique à vos deux questions puisqu'elles posent les mêmes problématiques.

Vous vous interrogez, en premier lieu, sur la pertinence de la suppression de deux postes d'infirmières au Centre de santé Pierre-Souweine, et affirmez que cette décision entrainera du même coup la suppression de l'offre de soins à domicile à Vincennes ce qui pourrait être dommageable pour les Vincennois.

Vous le savez, le service de soins infirmiers du Centre de santé Pierre-Souweine est un service offrant à la fois des soins infirmiers au Centre de santé mais également au domicile des patients.

Pour mener à bien cette mission, le service de soins infirmiers fonctionnait avec 5 infirmières : 4 à temps plein et 1 à mi-temps.

Les 4 infirmières chargées des soins à domicile voyaient en moyenne 6 à 7 patients par jour, les soins prodigués étant pour l'essentiel des soins d'hygiène, et non des gestes techniques, tels que des pansements, des contrôles de la glycémie, des applications de pommades, des prises de tension, de la préparation de piluliers et une aide à la pose de bas de contention.

Ces soins à domicile fonctionnaient toute l'année, 7 jours sur 7. Cela impliquait que les infirmières, à tour de rôle, travaillaient les week-ends et jours fériés selon un planning de récupérations et de congés établi.

Le départ de deux infirmières en juillet dernier, l'une à la retraite et l'autre sur démission, nous a conduits à nous interroger sur la pertinence du maintien du service de soins infirmiers à domicile face à la richesse du tissu libéral infirmier et des deux SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) existant à Vincennes, la Maison de Retraite intercommunale et DOMUSVI.

Nous avons décidé de ne pas remplacer ces deux infirmières.

Cette décision va nous offrir l'occasion de valoriser les missions premières des infirmières ; un rôle de prévention en matière de santé publique et les recentrer sur leur cœur de métier (vaccination, injections...).

Les autres soins seront ainsi confiés aux auxiliaires de vie et aux aides-soignantes dont c'est l'activité principale.

Nous choisissons, de cette façon, de revaloriser ces métiers indispensables à la santé et au bien vivre de nos concitoyens.

Je tiens à souligner que cette décision n'aura aucun impact économique sur les patients. En effet, pour 90 % d'entre eux, les soins relevant de pathologies chroniques ont une prise en charge sécurité sociale à 100 %. En conséquence, ils n'ont aucune avance de frais à supporter.

Les soins infirmiers seront dorénavant proposés exclusivement au Centre de santé Pierre-Souweine sur la base des horaires d'ouverture du centre à savoir de 8h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi.

Enfin, quant à l'activité du Centre de santé, je ne peux que vous rassurer sur son devenir. A travers ce nouveau fonctionnement, nous aurons toute latitude pour orienter son activité vers une véritable politique de prévention en matière de santé publique avec entre autres :

- la participation aux journées nationales (diabétologie, cardiologie,...),
- le développement de l'activité de vaccination,
- l'augmentation du nombre de vacations en matière de rhumatologie ou encore de gériatrie.

Voilà, à ce jour, ce que je peux vous dire sur le Centre de santé Pierre-Souweine. Je ne manquerai pas, bien entendu, de vous informer des transformations et nouvelles activités qui pourront être mises en place dans ce centre.

Sachez, en conclusion, que nous n'agissons que dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'accueil et des soins offerts aux patients qui fréquentent ce lieu en optimisant ce bel outil de travail.



Question sur les projets de la ville de Vincennes en matière d'antennes relais de téléphonie mobile.

Monsieur le Maire,

Nous restons préoccupés par les risques sanitaires potentiellement liés aux antennes relais de téléphonie mobile.

La ville de Vincennes avait candidaté à l'appel de l'Etat pour des communes souhaitant expérimenter la norme de 0,6 v/m d'émission. Il semble que notre ville n'ait pas été retenue par l'Etat.

En conséquence que compte faire Vincennes pour tenter de limiter les implantations d'antennes relais ou du moins leurs émissions, notamment dans les zones sensibles que peuvent représenter les abords d'écoles, de crèches ou d'établissements sanitaires ?

A Clamart le paragraphe suivant a été inclus dans le PLU sans que le contrôle de légalité n'y trouve à redire :

L'implantation d'antennes relais de téléphonie mobile dans les périmètres sensibles définis en annexe 5.5 du dossier de PLU dès lors que l'intensité maximale du champ électrique au droit des vues des établissements ou des espaces ouverts concernés sera et demeurera égale ou inférieure à 2 V/m équivalent 900 Mhz sur l'ensemble du territoire de la Commune et à 1 V/m dans un rayon de 100m autour des établissements publics et ceux recevant des enfants.

Pourquoi ne pas envisager une telle mesure dans notre ville ?

Réponse de Mme SEGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable à la question orale du groupe Les Verts

Monsieur le Conseiller Municipal,

Soyez tout d'abord certain que le groupe de la majorité municipale est tout autant préoccupé que vous l'êtes des risques sanitaires potentiels liés aux antennes relais de téléphonie mobile, auquel j'ajouterai celui de l'utilisation intensive des téléphones mobiles.

De nombreux débats ont eu lieu sur ce sujet lors de la concertation menée dans le cadre de l'Agenda 21, qui nous ont amenés à donner aux questions de santé une part importante dans le programme d'action en cours d'élaboration et à rencontrer, pour prendre leur avis, des associations à compétences nationales tels que « Robin des Toits ».

Vous savez toutefois, hélas, qu'en tant qu'élus locaux, nous n'avons que très peu de marge de manœuvre en la matière.

En effet, la Municipalité applique d'ores et déjà depuis plusieurs années le principe de précaution selon lequel aucune installation d'antennes relais ne doit être effectuée dans un périmètre de 100 mètres autour des équipements scolaires et des crèches. Mais les arrêtés pris en la matière sont annulés par le tribunal administratif, au motif qu' « *aucun élément du dossier ne permet d'accréditer l'hypothèse de risques pour la santé publique pouvant résulter de l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les antennes-relais* ». Le juge administratif, contrairement au juge judiciaire, refuse donc pour l'heure l'application du principe de précaution, empêchant les élus de s'en prévaloir.

Une grande évolution pourrait provenir d'une décision du Conseil d'Etat du 19 juillet dernier, qui reconnaît l'application du principe de précaution en matière d'urbanisme. Les préoccupations sanitaires seront dorénavant à prendre en compte au moment de la délivrance d'autorisations de construire relatives à l'implantation d'antennes-relais. Ainsi, nous pourrions étudier, dans le cadre de la révision du PLU, la possibilité d'intégrer l'interdiction de l'installation d'antennes sur des bâtiments privés à moins de 100m d'établissements sensibles, interdiction déjà appliquée de facto à Vincennes comme je vous le rappelais.

De plus, loin d'attendre passivement l'évolution de la jurisprudence, nous avons décidé de mobiliser les rares outils aujourd'hui à notre disposition.

Ainsi, nous écrirons aux bailleurs sociaux dans les meilleurs délais afin qu'ils n'acceptent pas de nouveaux opérateurs mais également pour nous assurer que le bail signé avec les opérateurs de téléphonie mobile ne soit pas renouvelé une fois arrivé à échéance.

En outre, nous avons prévu de saisir l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) afin de diminuer l'intensité des points chauds répertoriés sur la commune.

Enfin, dans le cadre de l'Agenda 21, nous avons décidé de rencontrer chacun des opérateurs dans le but de parvenir à signer avec eux une Charte intercommunale des antennes relais, que nous essaierons d'élaborer en collaboration avec l'ACTEP.

Une dernière solution pourrait aussi résulter du règlement du Plan Local d'Urbanisme. En effet, le Tribunal Administratif d'AMIENS, dans un jugement du 18 novembre 2008, a considéré qu'une interdiction de construire une antenne de radiotéléphonie peut être légalement instituée à condition d'exposer dans le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme les motifs qui ont déterminé l'institution de cette prohibition, lesdits motifs devant relever de motifs d'urbanisme, et donc non pas de motifs de santé publique. Cette disposition permettrait donc à la Ville de contraindre l'implantation des antennes relais sur son territoire.

Quant à la puissance d'émission, comme j'ai déjà pu l'exprimer ici-même, nous comptons sur l'Etat pour établir une réglementation à l'échelle nationale. Nous espérons vivement qu'à l'issue des réflexions qui ont émergé du Grenelle de Ondes et qui vont notamment conduire à une expérimentation de réduction des seuils d'émission, l'Etat nous apportera une réponse qui nous satisfera en matière de prévention des risques sanitaires.

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ
MUNICIPALE
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

Alors que le mois de septembre s'achève, pourriez-vous nous dresser un état des lieux de la rentrée des classes dans notre commune ? De même, pouvez-vous nous informer de l'action que vous menez à la Région et au Département pour faire avancer la rénovation du collège Saint-Exupéry et la construction d'un lycée ? Je vous en remercie.

Réponse de Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire à la question orale de M. BEUZELIN, Conseiller municipal du groupe de la majorité municipale "Avec vous pour Vincennes"

Monsieur le Conseiller municipal,

J'ai effectué une visite de l'ensemble des écoles lors de la rentrée scolaire aux côtés de Monsieur le Maire, de Céline MARTIN, Véronique MOULY et vous-même afin de prendre le pouls de cette rentrée pour les petits Vincennois.

Tout d'abord je souhaite rassurer l'ensemble du Conseil municipal sur la problématique des effectifs dans les écoles.

En effet, grâce au travail très minutieux, mais très lourd également effectué par les services Enfance – Jeunesse, nous pouvons anticiper une hausse des effectifs et ainsi solliciter l'Inspection académique pour des ouvertures de classes.

Ainsi, nous avons obtenu l'ouverture de 4 classes supplémentaires :

- une classe maternelle à l'école Francklin-Roosevelt,
- une classe maternelle à l'école de l'Ouest,
- une classe élémentaire à l'école de l'Est-Libération,
- une classe élémentaire à l'école du Sud.

Ces ouvertures se sont révélées parfaitement justifiées.

Je tiens d'ailleurs à rappeler que la qualité et la fiabilité de notre gestion prévisionnelle des effectifs cette année a été soulignée par le nouvel Inspecteur d'Académie Monsieur Moya ainsi que par l'Inspectrice de l'Éducation nationale, Madame GREINER.

Pour ce qui concerne les travaux dans les écoles, l'ensemble des directrices et directeurs se sont montrés satisfaits puisque tous les travaux demandés ont été réalisés comme convenu et dans les délais impartis. Les élèves ont pu ainsi intégrer des locaux parfaitement adaptés.

De plus, je souhaite vous informer que la municipalité, afin de concourir à la qualité de vie de nos enfants, a décidé d'équiper les écoles en matériel informatique afin que chaque élève puisse accéder aux nouvelles technologies. Ainsi, dans le cadre d'un « Plan informatique », élaboré avec les enseignants volontaires, les écoles se verront dotées petit à petit de tableaux numériques, seront câblées, équipées ou rééquipées en postes informatiques.

Afin de contribuer à l'épanouissement des élèves, la Ville a choisi d'anticiper les préconisations du Grenelle de l'environnement prévues pour 2012 en introduisant dès cette année le bio dans les assiettes à hauteur de 20 %. C'est un grand pas dans notre engagement en matière de développement durable qu'il est important de souligner (au niveau national : 1 %).

Enfin, je souhaiterais faire un point sur les travaux d'agrandissement prévus au collège Saint-Exupéry. Monsieur le Maire a rencontré personnellement le Président Favier, entre autre sur ce sujet, le 2 juillet dernier et une réunion a eu lieu fin juillet en Mairie avec des représentants du Conseil général.

A ces occasions, nous avons réaffirmé notre souhait que le nouvel établissement ait une capacité d'accueil de 800 places afin de répondre au mieux aux besoins de Vincennes et que les bâtiments Jules-Ferry soient conservés.

Concernant le calendrier, nous avons pris bonne note du fait que la livraison du collège est prévue pour la rentrée de septembre 2015. Nous suivons cela de près au Conseil général.

En conclusion, je désire faire un point d'étape sur le projet de 3^{ème} lycée à Vincennes. La Ville a diligenté des démarches de préemption et d'expropriation nécessaires dans l'ensemble de la Cité industrielle qui est en très mauvais état. Le Conseil municipal a sollicité du Préfet du Val-de-Marne l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, dans le cadre d'une procédure d'expropriation. Ces procédures sont en cours.

Un SIVU a été créé ici-même en Conseil municipal pour mener à bien ce projet. Ensuite aura lieu la cession du site à la Région Ile-de-France qui réalisera la construction du futur lycée.

Voilà ce que je souhaitais vous dire ce soir au sujet de la rentrée scolaire 2010 qui s'est déroulée dans de bonnes conditions de travail. Vous le savez, la Majorité a toujours à cœur d'œuvrer pour le bien être de chacun.
